



CIR ET CII : POURQUOI SONT-ILS TOUJOURS D'ACTUALITÉ ET COMMENT STRUCTURER VOTRE PROJET POUR EN BÉNÉFICIER ?

Innovatech Conseil

16 Rue Frédéric Joliot Curie
13470 Carnoux en Provence
04 42 73 62 92
<https://www.innovatech-conseil.fr/>

Yves Martin-Chave
Dirigeant-Fondateur
ymc@innovatech-conseil.fr

Virginie Baptiste
Consultante rédactrice scientifique
vbaptiste@innovatech-conseil.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

» Innovatech Conseil :

- ” Société spécialisée dans **l’accompagnement des entreprises innovantes** dans leur recherche de subventions et de aides financières.
- ” **Conseil en financement de l’innovation** : Experts du statut Jeune Entreprise Innovante (JEI), du Crédit Impôt Recherche (CIR) et du Crédit Impôt Innovation.
- ” Cabinet **référéncé Acteur du Conseil en CIR/CII** par le Ministère de l’Economie et la Médiation des entreprises et **labellisé par l’OPQCM** (Office Professionnel de Qualification des Conseils en Management).

MÉTIER – CIBLE CLIENTS – TERRITOIRE

» Notre métier :

” La sécurisation et l'optimisation des dispositifs fiscaux comme le Crédit Impôt Recherche (CIR), le Crédit Impôt Innovation (CII) et le Statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI)

» Notre clientèle ciblée :

” Start-up, Entreprises innovantes, PME-PMI, Groupes de sociétés, Filiales de groupes cotés

” Effectif de 50 à 1.000 salariés

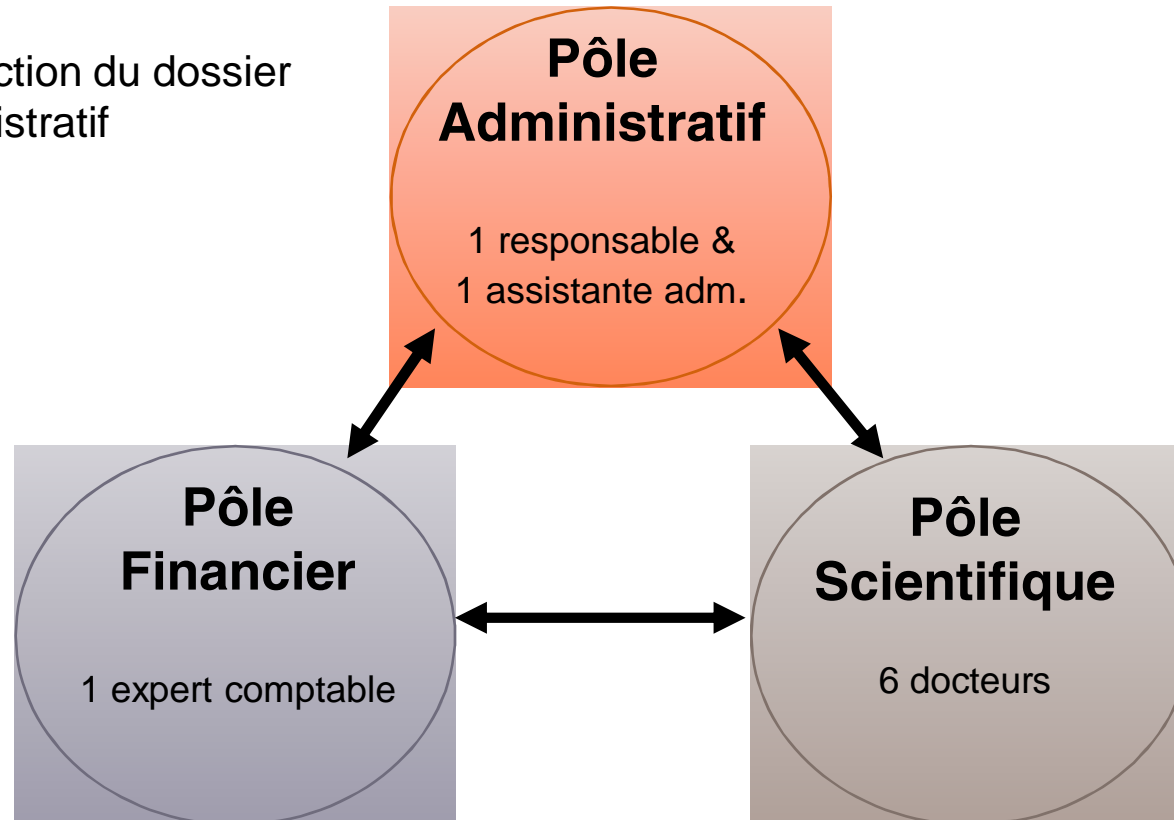
» Notre territoire :

” Implantée sur Carnoux (à 20 km de Marseille)

” Intervention au niveau national et à la Réunion

NOTRE POINT FORT : TROIS PÔLES

⇒ Production du dossier administratif



⇒ Apprécier, chiffrer et défendre le CIR

⇒ Audit et évaluation des projets

⇒ Constitution des dossiers scientifiques

INNOVATECH CONSEIL : NOTRE MISSION

» Préambule

- ” Prise de connaissance de l'entreprise et de ses axes de R&D
- ” Organisation de la mission, définition des contacts financiers et techniques, du planning

» Encadrement scientifique

- ” Audit des projets de R&D
- ” Interview et coaching des rédacteurs
- ” Echanges et commentaires lors de la rédaction

» Encadrement administratif

- ” Collecte des documents (RH, comptables)



INNOVATECH CONSEIL : NOTRE MISSION

» Encadrement financier

- ” Chiffrage
- ” Déclarations
- ” Transmission du rapport final aux services fiscaux

» Autres missions

- ” Suivi des enquêtes de l'INSE
- ” Suivi fiscal et échanges avec le SIE
- ” Assistance au contrôle fiscal et à l'expertise



INNOVATECH - INTERVENTION

» A la Réunion, en partenariat avec Qualitropic :

- ” **Identification des clients et thématiques** des missions CIR
- ” **Identification des projets de R&D**
- ” **Mise en place de missions CIR/CII/JEI**, définition d'un planning (aspects financiers, scientifiques)
- ” **Echanges par email** et possibilités de **réunion via Skype** en individuel et/ou collectif
- ” Utilisation de notre **plateforme collaborative CIR Expert**



NOTRE OUTIL : CIR EXPERT

» CIR Expert :

- “ Application métier pour le traitement du dossier CIR/CII/JEI et rescrits
- “ Plateforme de calculs et production du dossier CIR

» Calcul du CIR

» Gestion des données

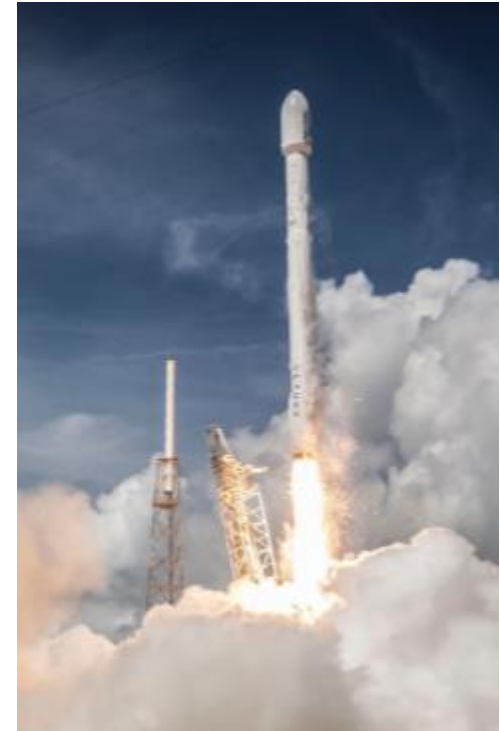
» Production des justifications :

- “ Déclarations fiscales (CERFA 2069 A, CERFA 2069 A2)
- “ Génération du dossier justificatif du CIR (partie financière et technique)



CONTEXTE

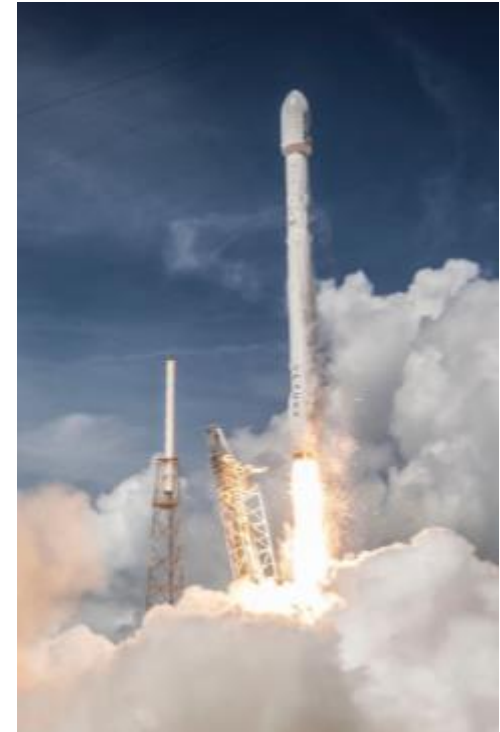
- » L'innovation technologique : un facteur fondamental de croissance de la productivité des pays développés et **un enjeu stratégique**.
- » Des mesures de politiques publiques pour stimuler l'investissement en R&D et en travaux d'innovation des entreprises :
 - “ Subventions
 - “ Brevets
 - “ Pôles de compétitivité
 - “ Exonérations de taxes
 - “ **Crédit d'Impôt Recherche / Crédit d'Impôt Innovation**



CONTEXTE

» Le CIR :

- ” Un effet indirect sur le coût de revient de la R&D.
- ” N'est pas une mesure d'incitation à innover aussi directe que les subventions, puisqu'il réduit le taux d'imposition effectif.
- ” Grâce au CIR, les coûts des chercheurs en entreprise sont inférieurs à ceux en Allemagne, en Suède et au Japon notamment (Berger, 2016).



CONTEXTE

- › Un coût significatif, 2nde dépense fiscale du budget de l'état, **5,42 milliards d'euros** entre 2016.
- › En moyenne, **190 millions de crédit de plus par an.**
- › Des contrôles fiscaux renforcés et aux exigences supérieures au cours des dernières années.
- › Une bonne connaissance du dispositif, des conditions d'éligibilité et de la manière dont sécuriser son dossier sont essentiels !





CIR ET CII : RAPPELS SUR LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ, NOUVEAUTÉS

RAPPELS SUR LE CIR

- » Un dispositif fiscal **instauré en 1983**
- » Un crédit d'impôt finançant l'effort de recherche
- » Calculé sur l'année civile
 - ” **une déclaration par année civile**
- » Dépenses de R&D < 100 M :
 - ” un **taux de CIR égal à 50 %** dans les DOM (contre 30% en métropole)
- » Au-delà de 100 M :
 - ” un **taux de CIR égal à 5 %**

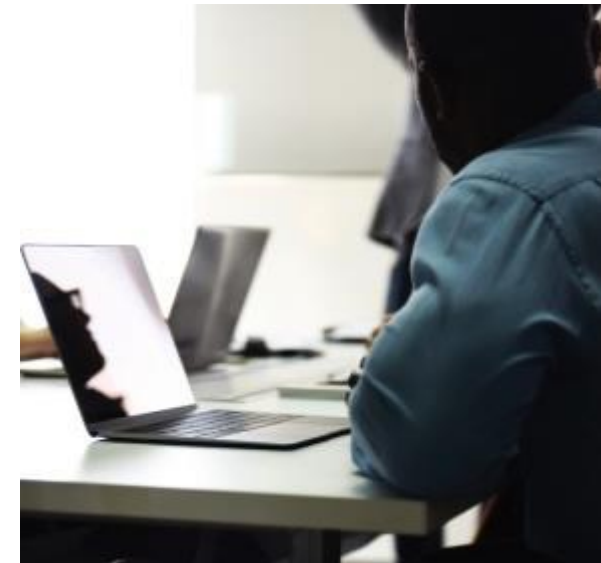


A QUI S'ADRESSE LE CIR ?

- » **Toutes entreprises soumises à l'impôt :**
 - “ Industrielles
 - “ Commerciales
 - “ Agricoles

- » Les **associations régies par la loi de 1901 à but lucratif**, soumises à l'impôt.

- » Quels que soient la **taille**, le **secteur d'activité** et le **mode d'exploitation**.



QUELLES DÉPENSES ?

- › **Dotations aux amortissements**
- › **Dépenses de personnel** affecté au projet de R&D éligible
- › **Frais de fonctionnement** (dépenses administratives + frais de fonctionnement) = forfait
- › **Dépenses de sous-traitance** (par des prestataires agréés)



QUELLES DÉPENSES ?

- » **Frais de brevets**
- » Dépenses de **normalisation**
- » Dépenses de **veille technologique**
- » Depuis 2017 : **dépenses de participation et d'intéressement**



QUELS TRAVAUX ?

» Les travaux de R&D :

- “ Recherche fondamentale
- “ Recherche appliquée
- “ Développement expérimental

» Doivent conduire à une augmentation des connaissances par rapport à l'existant (= littérature scientifique)

» Il faut donc que les travaux visent une rupture technologique ou scientifique !

» Non éligibles :

- “ Ingénierie classique, travail de l'homme de l'art, maintenance



QUELS PERSONNELS ?

» Guide CIR 2017 :

- “ Qualité de scientifique reconnue au titulaire d'un diplôme de niveau master minimum ou équivalent
- “ **Ingénieurs/Docteurs** titulaires d'un diplôme d'une thématique liée au projet de R&D considéré



QUELS PERSONNELS ?

- » Peuvent être inclus dans le personnel éligible (s'ils participent aux travaux) :
 - “ Les volontaires internationaux en entreprise,
 - “ Le personnel mis à disposition,
 - “ Les salariés auteurs d'une invention,
 - “ Les fonctionnaires chercheurs,
 - “ Les dirigeants d'entreprise.

- » Techniciens de recherche **travaillant en appui** sur les travaux de recherche
 - “ Ne sont pas éligibles seuls !



ZOOM SUR LE STATUT DE JEUNE DOCTEUR

» Conditions d'obtention du statut Jeune Docteur :

- ” Titulaire d'un doctorat
- ” Première embauche en CDI depuis l'obtention du doctorat

» Avantages :

- ” Salaires pris en compte pour le double de leur montant
- ” Majoration à 200% du taux forfaitaire des frais de fonctionnement
- ” Statut obtenu pour une durée de 24 mois



RAPPELS SUR LE CII

- » Un dispositif fiscal **instauré en 2013**
- » Un crédit d'impôt finançant l'effort d'innovation
- » Calculé sur l'année civile => **Une déclaration par année civile**
- » Dépenses d'innovation (plafonnées à 400 000" par an) :

- “ Un **taux de CII égal à 40 %** dans les DOM (contre 20% en métropole)
- “ Soit un max de 160 000 ”



A QUI S'ADRESSE LE CII ?

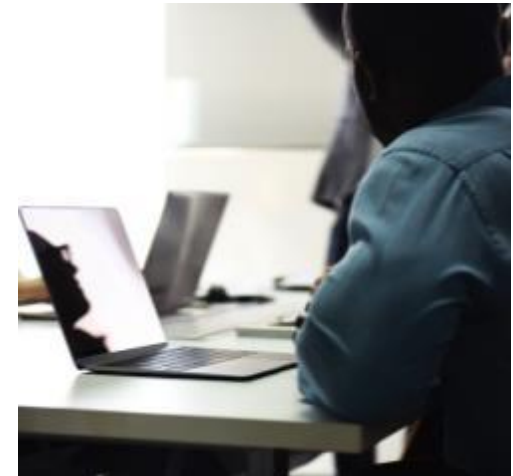
» Les petites et moyennes entreprises :

- ” Industrielles
- ” Commerciales
- ” Artisanales
- ” Agricoles

» Correspondant à la définition de la Communauté Européenne :

- ” < 250 salariés
- ” Chiffre d'affaires < 50 M” ou Total du bilan < 43 M”

» Personnels éligibles : pas d'obligation de diplôme d'ingénieur ou de docteur contrairement au CIR



QUELLES DÉPENSES ?

- » **Dotations aux amortissements**
- » **Dépenses de personnel** affecté à la réalisation des opérations de conception
- » **Frais de fonctionnement** (dépenses administratives, frais de fonctionnement) = forfait
- » **Dépenses de sous-traitance** (par des entreprises et bureaux d'étude agréés)
- » **Frais de brevets**



QUELS TRAVAUX ?

- » Les opérations **de conception de prototypes ou d'installation pilote** de nouveaux prototypes

- » Deux conditions **nécessaires et cumulatives** :
 - “ **Nouveauté sur le marché** considéré
 - “ **Performances supérieures** mesurables
 - “ Technique
 - “ Eco-conception
 - “ Ergonomie
 - “ Fonctionnalités



QUELS TRAVAUX ?

» Non éligibles :

- “ Innovation de procédé
- “ Innovation d'organisation
- “ Innovation de commercialisation
- “ Modification saisonnière
- “ Etude de marché à des fins marketing
- “ Produit nouveau pour l'entreprise mais pas sur le marché



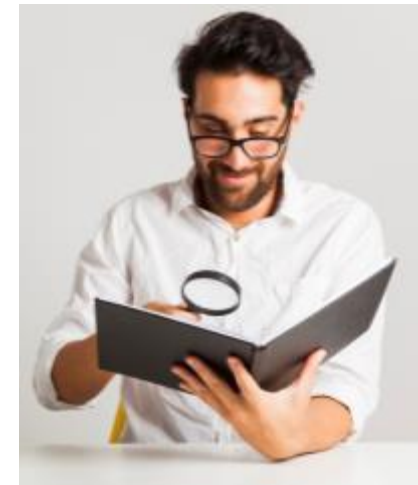


RETOUR D'EXPÉRIENCE ET VOIES D'AMÉLIORATION ET DE STRUCTURATION DES PROJETS

RETOUR D'EXPÉRIENCE

» Le CIR et le CII :

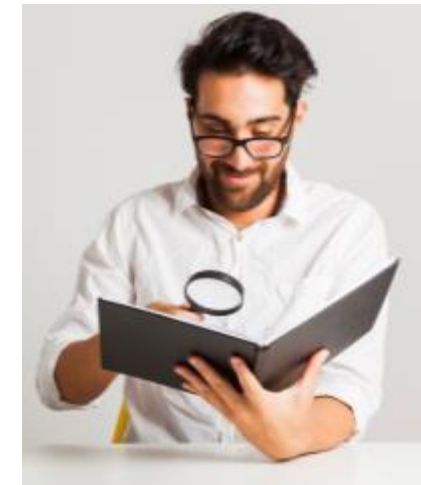
- “ Des dispositifs **encore assez méconnus et moins exploités** localement que en Métropole.
- “ **Une aide indirecte** puisque elle réduit le taux d'impôt effectif, contrairement aux subventions.
- “ Des dispositifs qui se méritent : **un dossier de justification exigeant** qui peut décourager !



RETOUR D'EXPÉRIENCE

» Le CIR et le CII :

- ” 2015 : Une **majoration des taux dans les DOM** qui commence à attirer
- ” La assiette de taux majoré ne concerne que les dépenses de travaux de R&D/innovation réalisés dans un DOM.
- ” Exemple : Des travaux de sous-traitances engagés en France ne bénéficient pas de ce taux avantageux.



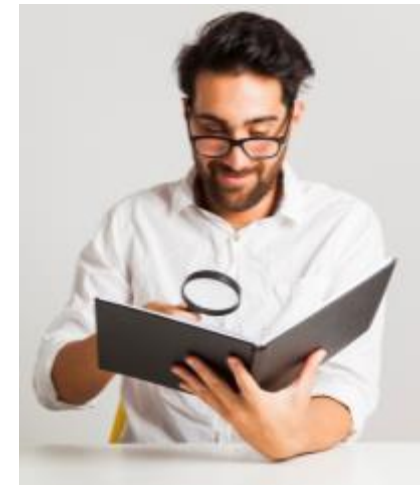
RETOUR D'EXPÉRIENCE

» Méconnaissance des conditions d'éligibilité

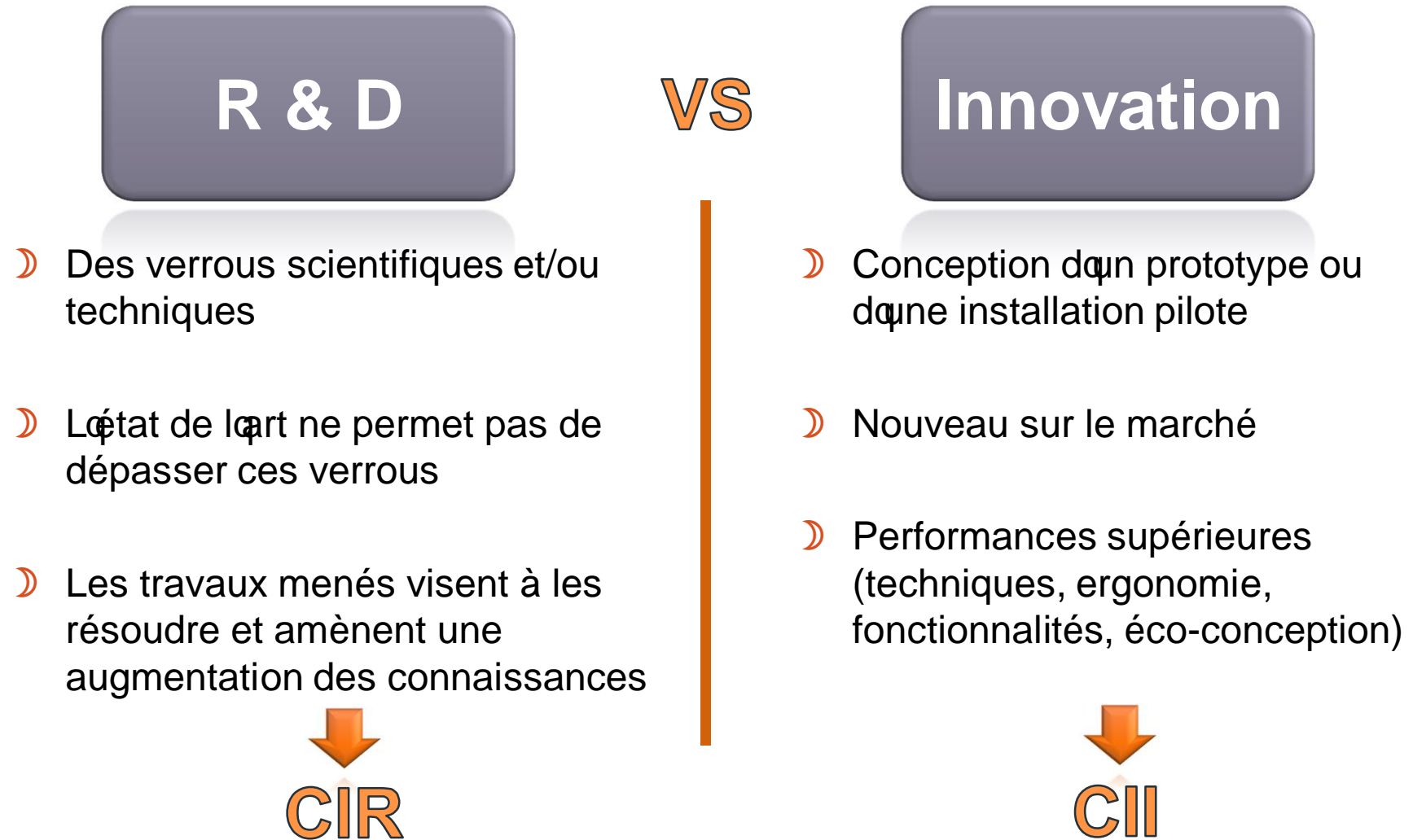
- ” Confusion sur la notion de R&D et d'innovation
- ” Personnels éligibles dans le cas du CIR
- ” Sous-traitance
- ” Contenu d'un dossier scientifique CIR/CII

» Cette méconnaissance pose problème :

- ” Impossibilité d'adapter les recrutements, les collaborations, la sous-traitance et le projet pour profiter pleinement du CIR/CII !



COMMENT STRUCTURER SON PROJET?



L'IMPORTANCE DU DOSSIER TECHNIQUE

- » **Un dossier technique à produire** par année civile
- » C'est ce dossier qui va justifier du caractère éligible des travaux menés
- » **Contrôles fiscaux :**
 - ” De plus en plus fréquents
 - ” Systématiques en cas de première demande de CIR/CII
 - ” Experts mandatés pour examiner le dossier scientifique sont des spécialistes du domaine (chercheurs, etc.)
- » **Dossier mal rédigé = risque élevé de rejet** de l'éligibilité du projet



CIR : LE DOSSIER TECHNIQUE

» Mais alors, comment rédiger un dossier scientifique solide ?

CIR

Contexte scientifique

Etat de l'art

Mise en évidence des limites des connaissances

Références bibliographiques

Objectifs visés et performances

Objectifs techniques à atteindre / atteints les années passées

Incertitudes et difficultés

Verrous techniques / scientifiques à lever

Travaux de R&D

Phases de travaux associées à une levée de verrou

Indicateurs de R&D / Acquisition de connaissance

CIR : LE DOSSIER TECHNIQUE

» Quelles parties importent le plus pour valider l'éligibilité ?

CIR

Contexte scientifique

Etat de l'art

Mise en évidence des limites des connaissances

Références bibliographiques

Objectifs visés et performances

Objectifs techniques à atteindre / atteints les années passées

Incertitudes et difficultés

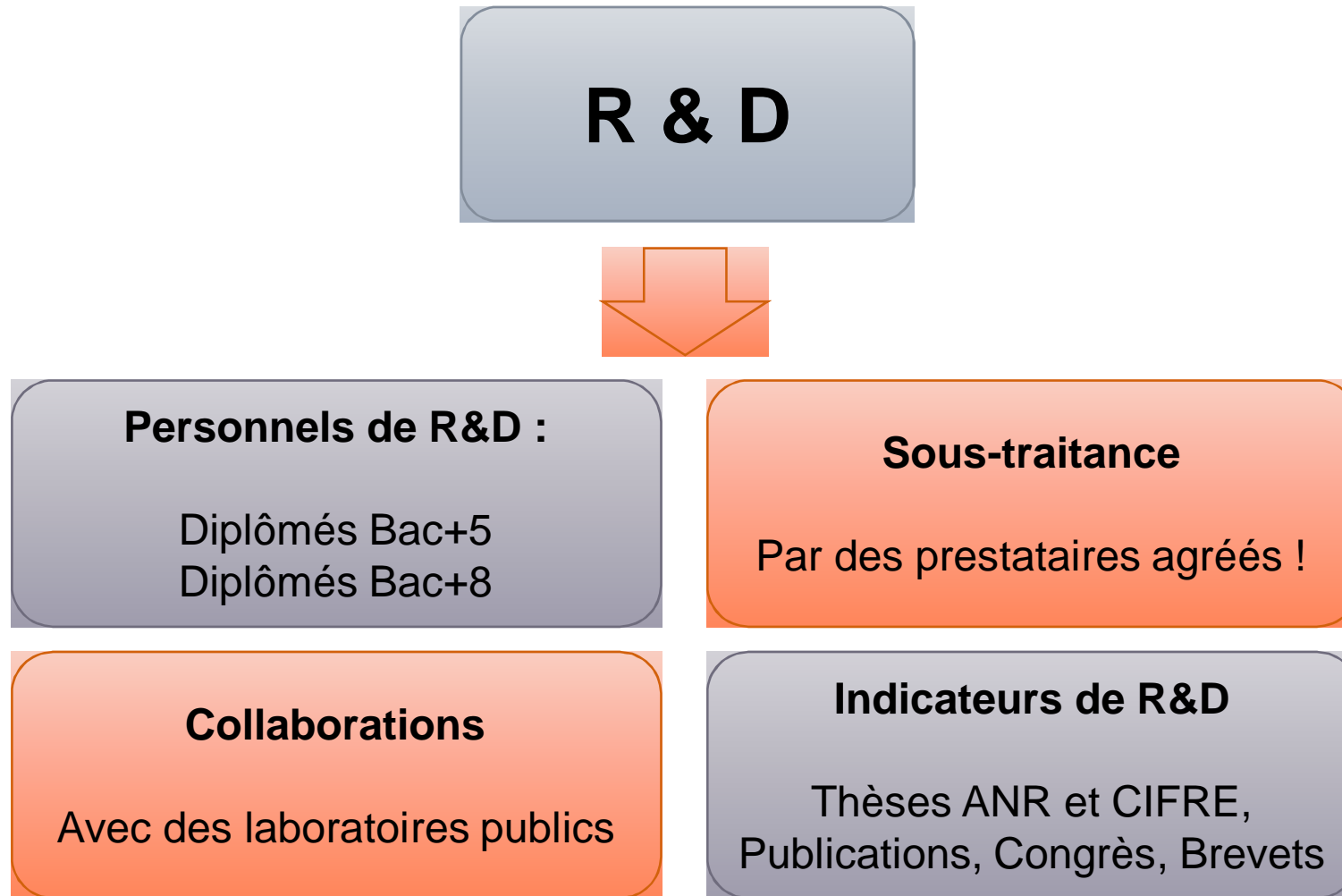
Verrous techniques / scientifiques à lever

Travaux de R&D

Phases de travaux associées à une levée de verrou

Indicateurs de R&D / Acquisition de connaissance

COMMENT STRUCTURER SON PROJET?



L'IMPORTANCE DES INDICATEURS DE R&D

» Retour d'expérience :

- “ Les experts soulignent souvent un manque d'indicateurs formels de R&D => donne un a priori négatif
- “ Lors d'un débat contradictoire, ils concluent dans la majorité des cas à l'existence réelle de activités de R&D

» Améliorer la visibilité de la R&D :

- “ Publications de thèses/articles
- “ Tenue de conférence, présence aux congrès
- “ Collaborations académiques avec des organismes publics
- “ Thèses ANR/CIFRE



CII : LE DOSSIER TECHNIQUE

» Mais alors, comment rédiger un dossier scientifique solide ?

CII

Contexte Orienté marché

Etat du marché

Concurrence/portée géographique de la notion de nouveauté

Références bibliographiques

Objectifs visés et performances

Objectifs techniques à atteindre / atteints les années passées

Incertitudes et difficultés d'innovation

Verrous techniques / scientifiques à lever

Travaux d'innovation

Phases de travaux associées à une levée de verrou

CII : LE DOSSIER TECHNIQUE

» Quelles parties importent le plus pour valider l'éligibilité ?

CII

Contexte Orienté marché

Etat du marché

Concurrence/portée géographique de la notion de nouveauté

Références bibliographiques

Objectifs visés et performances

Objectifs techniques à atteindre / atteints les années passées

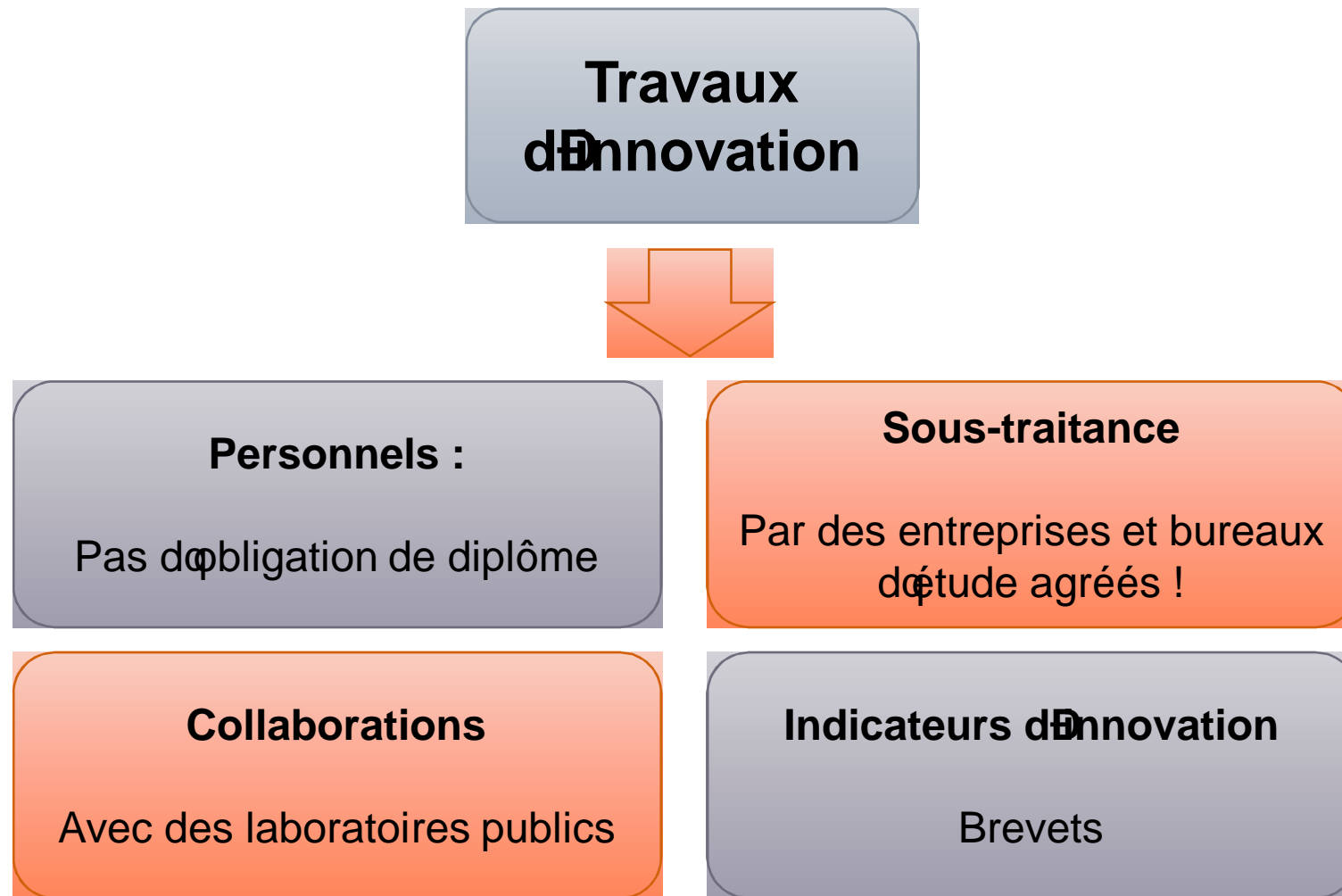
Incertitudes et difficultés d'innovation

Performances techniques nouvelles et supérieures

Travaux d'innovation

Idem que pour le CIR

COMMENT STRUCTURER SON PROJET?



LE RESCRIT FISCAL

- » Un moyen de **sécuriser son dossier CIR ou CII**
- » Un document officiel qui **atteste de l'éligibilité des travaux de R&D ou d'innovation**
- » Délivré par l'Administration fiscale ou l'Agence Nationale pour la Recherche
- » Demande de rescrit :
 - “ Déposée **en amont des travaux** (6 mois avant la date limite de déclaration de IqS)
 - “ **Un dossier (financier et technique)** doit être constitué
- » Un délai de traitement légal de 3 mois. Une absence de réponse sous ce délais équivaut à un accord tacite.



LE RESCRIT ROULANT

- » Jusque-lors, le rescrit ne valait que par rapport au projet précis qui a été décrit à l'administration.
- » Le 1^{er} octobre 2016 : **mise en place du rescrit roulant.**
- » Comment ça marche et quand y avoir recours?
 - “ Un premier rescrit a été envoyé en amont des travaux.
 - “ L'administration avait validé l'éligibilité du projet décrit.
 - “ **Le projet décrit par l'entreprise a été modifié** (modification de certaines composantes par exemple).
 - “ **Une demande de révision peut être envoyée.**
 - “ L'administration se prononce alors sur la demande de révision **dans un délai de trois mois.**

EN CONCLUSION

- » Le CIR/CII : des dispositifs fiscaux toujours pertinents apportant **un véritable soutien aux entreprises innovantes.**

- » Mais un dispositif exigeant qui peut devenir **dangereux pour l'entreprise et son dirigeant s'il est mal ou non maîtrisé !**

- » Il est donc important de **choisir les bons outils** :
 - “ Soutenir d'un cabinet de conseil spécialisé.
 - “ S'équiper d'un outil professionnel et adapté, telle que la plateforme CIRExpert, développé par Innovatech Conseil



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Innovatech Conseil
16 Rue Frédéric Joliot Curie
13470 Carnoux en Provence
04 42 73 62 92
<https://www.innovatech-conseil.fr/>

Yves Martin-Chave
ymc@innovatech-conseil.fr

Virginie Baptiste
vbaptiste@innovatech-conseil.fr